

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 968

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

323 339 663 RCS Paris.

ACTIPIERRE 1.

Forme : Société civile de placement immobilier.

Capital : 23409000.00 EUR.

Adresse : 22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 323 339 663 RCS Paris. **ACTIPIERRE 1.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ACTIPIERRE 3

Forme : Société civile de placement immobilier Adresse du siège : 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris

Capital : 65501190.00 EUR Numéro unique d'identification : 381201268 Lieu d'immatriculation : Paris. Société

absorbée : ACTIPIERRE 1 *Forme* : Société civile de placement immobilier Adresse du siège : 22 rue du Docteur

Lancereaux 75008 Paris *Capital* : 23409000.00 EUR Numéro unique d'identification : 323339663 Lieu

d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue :

actif de 102780442.00 EUR - passif de 7134149.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il résulte du

rapport d'échange arrêté aux présentes, de convention expresse, par les mandataires de chacune des sociétés

intéressées, qu'il sera attribué aux associés de la société ACTIPIERRE 1, en rémunération de l'apport-fusion de

leur société, une part nouvelle de la société ACTIPIERRE 3 de 152,50 euros chacune, pour 0,560 part

ACTIPIERRE 1, à émettre par la société ACTIPIERRE 3, à titre d'augmentation de capital d'un montant maximal

de 41 830 445,00 euros. Le montant de l'actif net apporté s'élève à : 95 646 293 € La différence entre la valeur nette

des biens apportés soit 95 646 293 euros et le montant de l'augmentation de capital de la SCPI ACTIPIERRE 3 qui

résulte de la parité d'échange des titres retenue, après prise en compte, dans le cadre de la gestion du rompu, de

l'option des associés de la société ACTIPIERRE 1 portant sur le remboursement en numéraire par la SCPI aux

associés ou le versement complémentaire à titre de souscription par ces derniers, correspondra à la prime de

fusion. . Date du projet commun de fusion : 21.04.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque

société participante : Pour la société ACTIPIERRE 3 : 22.04.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris).

Pour la société ACTIPIERRE 1 : 22.04.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..